

Page : 1/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Peinture

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Producteur/fournisseur:

Ralston Colour & Coatings B.V.

part of

Royal Van Wijhe Verf

Russenweg 14

8041 AL ZWOLLE

THE NETHERLANDS

+31(0)38 - 429 1100

msds@ralstoncolour.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

## 2 Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 23.01.2023 Date d'impression: 01.12.2023 Numéro de version 1.00

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 1)

Page: 2/12

## Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07

## Mention d'avertissement Danger Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques acétate de n-butyle

bentonite

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues P210

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel antidéflagrant.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 Contient p-(1,1-diméthylpropyl)phénol. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

## 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien	
80-46-6 p-(1,1-diméthylpropyl)phénol	Liste I; I



Page: 3/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023 Date d'impression: 01.12.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 2)

## 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:			
		. 10 .050/	
Numéro CE: 919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	>10–<25%	
Reg.nr.: 01-2119458049-33	aromatiques (2-25%)		
	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1,		
	H304; ♠ Aquatic Chronic 2, H411; ♠ STOT SE 3, H336,		
	EUH066		
Numéro CE: 919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	>2,5–≤25%	
Reg.nr.: 01-2119463258-33		_,0 =_0 / 5	
1.09.111 01 2110400200 00	·		
	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	≥0–≤2,5%	
EINECS: 204-658-1	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ STOT SE 3, H336, EUH066		
Reg.nr.: 01-2119485493-29			
CAS: 1330-20-7	xylène	≥0–≤2,5%	
EINECS: 215-535-7	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1,		
Reg.nr.: 01-2119488216-32			
3	2, H315, Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335		
	Note: C		
040: 4200 70 0		<b>40.50</b> /	
CAS: 1302-78-9	bentonite	≤2,5%	
	◆ STOT SE 3, H335-H336		
CAS: 80-46-6	p-(1,1-diméthylpropyl)phénol	≥0,1-<0,25%	
EINECS: 201-280-9	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; 🚯 Aquatic		
Reg.nr.: 01-2119971070-46			
	<u> </u>		
SVHC			

80-46-6 p-(1,1-diméthylpropyl)phénol

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **4 Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

## Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

## Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau.



Page : 4/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 3)

## Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

## Après ingestion:

Rincer la bouche si le patient est conscient.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

## 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

#### **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un appareil de protection respiratoire.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.



Page : 5/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 4)

Eviter la formation d'aérosols.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Stockage:** Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

## Autres indications sur les conditions de stockage:

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:					
123-86-4 acéta	123-86-4 acétate de n-butyle				
VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm				
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm				
1330-20-7 xylè	1330-20-7 xylène				
VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée				
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm Peau				

DNEL				
Hydrocarb	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
Oral	DNEL Systemic; Long term	26 mg/kg bw/24h (Consumers)		
Dermique	DNEL Systemic; Long term	26 mg/kg bw/24h (Consumers)		
		44 mg/kg bw/24h (Workers)		
Inhalatoire	DNEL Systemic; Long term	71 mg/m³ (Consumers)		
		330 mg/m³ (Workers)		
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques				
Oral	DNEL Systemic; Long term	125 mg/kg bw/24h (Consumers)		
Dermique	DNEL Systemic; Long term	125 mg/kg bw/24h (Consumers)		

(suite page 6)



Page : 6/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 5)

		208 mg/kg bw/24h (Workers)	
Inhalatoire	DNEL Systemic; Long term	185 mg/m³ (Consumers)	
		871 mg/m³ (Workers)	

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

#### Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains:



Gants de protection

## Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

## Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

**État physique** Liquide **Couleur:** Jaune

Odeur:Spécifique au produitSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 154–193 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

**Inférieure:** 0,6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

(suite page 7)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 6)

Page: 7/12

**Supérieure:** 7 Vol % (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Point d'éclair ~38 °C

**Température d'auto-inflammation** >200 °C (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

**Température de décomposition:**Non déterminé.
Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

**Dynamique à 20 °C:** 1.141,3–1.592,43 mPas

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

**Pression de vapeur à 20 °C:** 3,7 hPa (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Pression de vapeur à 50 °C: 18 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:1,38–1,46 g/cm³Densité relativeNon déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

**Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

VOC (CE) 23,94 % Teneur en substances solides: 75,5 %

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

**Liquides inflammables** Liquide et vapeurs inflammables.

#### 10 Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Matières comburantes.

(suite page 8)



Page : 8/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 7)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### 11 Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Dermique	LD50	>170.045–306.200 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>935–1.684 mg/l	
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
Oral	LD50	>15 000 mg/kg (rat)	

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	13,1 mg/l (rat)	
Hydrocarb	ures, C9-0	C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat)	
123-86-4 a	cétate de	n-butyle	
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)	
1330-20-7	1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Page : 9/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 8)

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	
80-46-6 p-(1,1-diméthylpropyl)phénol	Liste I; II

## 12 Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:				
Hydroc	arbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
EL50	4,6–10 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)			
	10–22 mg/l /48h (daphnia)			
LL50	10–30 mg/l /96h (Oncorhynchus mykiss)			
LOEC 0,203 mg/l /21d (daphnia)				
NOEC	OEC 0,097 mg/l /21d (daphnia)			
NOELR 1 mg/l /72h (Algea)				
Hydroc	arbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			
EL0	1.000 mg/l /48h (daphnia)			
EL50	>1.000 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)			
	1.000 mg/l /48h (daphnia)			
LL50	>1.000 mg/l /96h (Oncorhynchus mykiss)			
NOELR	100 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)			

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

## 12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons. Autres indications écologiques:

## Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

#### 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)



Page : 10/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 9)

Catalogue européen des déchets				
HP3	Inflammable			
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration			
HP14	Écotoxique			

Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR UN1263 PEINTURES

IMDG PAINT IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables.

**Étiquette** 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):30No EMS: $F-E,\underline{S-E}$ Stowage CategoryA

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

**ADR** 

Quantités limitées (LQ) 5L
Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels D/E

Remarques: L'exemption des liquides visqueux s'applique

(2.2.3.1.5)

(suite page 11)



Page : 11/12

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 10)

**IMDG** 

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

## 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### **Prescriptions nationales:**

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

## Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

80-46-6 p-(1,1-diméthylpropyl)phénol

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 1.00 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Ralston Pâte ALK 27 Jaune Oxyde

(suite de la page 11)

Page: 12/12

- H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour	
le milieu aquatique	

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3